

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-705/SG/FIN autorisant M. Georges Bonfanti à acquérir une parcelle de terrain bâti, sise à Djibouti, Plateau du Marabout, titre foncier, n° 651

n° 72-705/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
9 mai 1972

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1972

Date du numéro
25 mai 1972

TEXTE INTÉGRAL

M. Georges Bonfanti est autorisé à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, plateau du Marabout, immatriculé au livre foncier du Territoire sous le n° 651 au nom de feu Serge Monselesan.